

SUPPLÉMENT DE DIPLÔME (*)
Espagne

DÉSIGNATION DU DIPLÔME (langue d'origine: ES)
TÉCNICO EN ELECTROMECAÁNICA DE VEHÍCULOS

TRADUCTION DE LA DÉSIGNATION DU DIPLÔME (français)
TECHNICIEN D'ÉLECTROMÉCANIQUE DES VÉHICULES

DESCRIPTION DU PROFIL PROFESSIONNEL

Compétence générale

Effectuer les opérations de maintenance, assemblage d'accessoires et transformations du véhicule dans les domaines de la mécanique, l'hydraulique, la pneumatique et l'électricité, dans le respect des procédures et des temps établis, obtenant la qualité requise dans des conditions de sécurité.

Unités de compétence

1. Effectuer la maintenance du moteur thermique et de ses systèmes auxiliaires
2. Effectuer la maintenance des systèmes qui composent le train de roulement : freins, transmission, direction et suspension
3. Effectuer la maintenance des systèmes électriques du véhicule, en effectuant de petites modifications et/ou de nouvelles installations
4. Effectuer la maintenance ou installer des systèmes de sécurité et de confort
5. Assurer l'administration, la gestion et la commercialisation d'une petite entreprise ou d'un atelier.

EMPLOIS POUVANT ÊTRE OCCUPÉS PAR LE TITULAIRE DE CE DIPLÔME

Mécanicien d'automobiles. Électricien d'automobiles. Mécanicien d'équipes diesel. Poseur d'accessoires.
Mécanicien de matériel agricole et de travaux publics. Mécanicien de motocyclettes. Mécanicien de poids lourds.
Électricien de poids lourds.

(*) Note explicative

Ce document est conçu comme un complément d'information du diplôme en question; il n'a cependant aucune validité juridique en soi. La structure de cette description a été établie en application des Décisions du Conseil 93/C 49/01 du 3 décembre 1992 sur la transparence des qualifications professionnelles, et 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 sur la transparence des certificats de formation professionnelle de la Recommandation du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs (09/08/01).

L'autorité qui délivre ce supplément de diplôme peut laisser en blanc toute case de celui-ci qu'elle estime non pertinente.

| | |
|--|---|
| Nom et nature de l'entité émettrice du diplôme MINISTERIO DE EDUCACIÓN, CULTURA Y DEPORTE (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) | Identification de l'administration nationale ou régionale compétente pour accréditer ou reconnaître le diplôme (Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports) (Administration Générale de l'État) Organe compétent de la Communauté Autonome (Administration Régionale) |
| Niveau du diplôme au pays émetteur Formación Profesional de Grado Medio (CNED 33 F – Degré Moyen de Formation Professionnelle Spécifique et équivalents, Arts Plastiques et Dessin et Sportives) | Échelle de qualification/système d'évaluation pour obtenir le diplôme Norme de base du Ministère de l'Éducation, la Culture et les Sports du 21 juillet 1994. Modules professionnels : qualification sur 10 (5 reçu) Formation aux Centres de Travail: passable/insuffisant Système d'évaluation continue |
| Accès au niveau supérieur d'éducation ou de formation Baccalauréat et Cycles de Formation du degré supérieur de la même famille professionnelle ou d'une famille assimilée régle mentairement établie | Conventions internationales |
| Base légale : Loi 1/1990 du 3 octobre, Loi Organique 5/2002 du 19 juin, Décret Royal 676/1993 du 7 mai, Décret Royal 777/1998 du 30 avril DÉCRET ROYAL n° 1649/1994 du 22 juillet (Journal Officiel de l'État BOE 26/09/94) | |

VOIES D'ACCÈS AU DIPLÔME OFFICIELLEMENT RECONNUES

| Type de formation professionnelle suivie | Pourcentage du programme formatif total (%) | Durée <i>Heures/semaines/ mois/années</i> |
|---|--|---|
| * Dans un Lycée d'Enseignement Secondaire (IES) ou des établissements de formation agréés, comprenant des modules de formation à caractère théorique-pratique et la Formation aux Centres de travail <ul style="list-style-type: none"> - Administration, gestion et commercialisation dans la petite entreprise - Circuits de fluides, suspension et direction - Circuits électriques auxiliaires du véhicule - Circuits électrotechniques de base, systèmes de chargement et démarrage du véhicule - Formation dans un Centre de Travail - Formation et Orientation du Travail - Moteurs - Sécurité dans la maintenance des véhicules - Systèmes auxiliaires du moteur - Systèmes de sécurité et de confort - Systèmes de transmission et de freinage - Techniques d'usinage pour la maintenance de véhicules | <i>Durée totale de la formation jusqu'à l'obtention du diplôme</i> | 2000 heures |

| |
|--|
| Conditions d'accès requises Posséder le brevet de Diplômé en Enseignement Secondaire ou un diplôme équivalent aux effets de l'accès à l'enseignement. Posséder le Certificat de l'examen d'accès. Information supplémentaire http://www.educacion.es |
|--|